

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Promotion et accès au traitement préventif contre le SIDA PrEP Question écrite n° 4972

Texte de la question

M. Roger Vicot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le traitement préventif contre le VIH « prophylaxie préexposition », connu sous l'acronyme « PrEP ». Le développement de nouvelles pratiques sexuelles comme le « *chem sex* », la transformation des pratiques sexuelles du fait du confinement pendant la pandémie du covid-19 qui augmente les risques d'exposition, s'ajoute à la constance de la menace du virus du SIDA. Les associations spécialisées dans ce domaine constatent toutes l'intérêt de prescrire ce traitement préventif, mais elles relèvent aussi le manque d'information voire la retenue des médecins en la matière. Il aimerait connaître l'actualité des chiffres en matière de prescription de ce traitement ; sur la formation des différents acteurs (médecin traitant et virologue) et enfin et surtout si le ministère envisage une politique publique de simplification d'accès et de banalisation pour le PrEP, à l'heure de la gratuité des préservatifs qu'il vient compléter.

Texte de la réponse

Les nouvelles contaminations par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ne baissent pas suffisamment pour atteindre l'objectif de l'organisation mondiale de la santé de mettre fin au VIH/Sida d'ici l'année 2030. La prévention de la transmission du VIH s'appuie sur une approche globale qui combine les différents outils disponibles (préservatif, dépistage, traitements préventifs et curatifs). La prophylaxie préexposition (PrEP) est un de ces outils qui consiste à proposer un traitement antirétroviral de manière préventive à des personnes non infectées par le VIH mais à haut risque d'exposition. La PrEP est autorisée en France depuis juin 2016. Sa primo-prescription a été initialement réservée aux médecins hospitaliers et aux médecins des centres gratuits d'information de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) expérimentés dans la prise en charge du VIH. Et dans un objectif de simplification de l'accès à la PrEP, sa primo-prescription a été élargie depuis le 1er juin 2021 à tous les prescripteurs, notamment les médecins libéraux. Ainsi, au premier semestre 2022, 41 % de l'ensemble des initiations de PrEP ont été effectuées par des prescripteurs libéraux, dont 88 % par les médecins généralistes (versus 19 % au 1er semestre 2021). Les chiffres actualisés jusqu'au 30 juin 2022 par le groupement d'intérêt scientifique EPI-PHARE font apparaître que le nombre d'initiations de PrEP est reparti à la hausse d'abord de façon modérée puis plus nettement en juin 2021, après une nette diminution pendant les périodes de confinement liées à l'épidémie du Covid-19. A la fin du mois de juin 2022, le nombre total de personnes de 15 ans et plus ayant initié la PrEP en France atteint 64 821, en hausse de 39 % par rapport à fin juin 2021. Le nombre de personnes ayant effectivement utilisé la PrEP au cours du 1er semestre 2022 atteint 42 583, soit plus 40 % par rapport au 1er semestre 2021. La PrEP est un outil de prévention qui a montré son efficacité chez les populations à haut risque de contamination par le VIH (niveau d'efficacité de 90 à 95 % dans le cadre des essais cliniques). Cependant, l'efficacité de la PrEP en vie réelle a été estimée en France en moyenne à 60 % par une étude réalisée par EPI-PHARE et varie selon le niveau d'utilisation de la PrEP : elle atteint 93 % pour un niveau d'observance élevé, 69 % pour un niveau d'observance intermédiaire, et 18 % pour un niveau d'observance faible. D'où l'intérêt de maintenir sa prescription dans un environnement plus global de prévention de la santé sexuelle, par des consultations régulières et par

l'augmentation de la fréquence du dépistage des infections sexuellement transmissibles dont le VIH. Dans ce cadre, et pour mieux accompagner les médecins libéraux dans la prise en charge des personnes sous PrEP, une plateforme de formation gratuite et à distance FormaPrEP, financée par le ministère de la santé et de la prévention, a été mise en place par la société française de lutte contre le sida (SFLS), dès l'année 2020. Il est prévu que cette formation, qui peut être suivie dans le cadre d'un développement professionnel continu (DPC), soit également accessible aux sages-femmes, aux infirmiers et aux biologistes. Enfin, il convient de rappeler que la stratégie nationale de santé sexuelle (SNSS) 2017-2030, pilotée par un comité national, est conçue comme un cadre définissant les grandes orientations nationales en faveur d'une meilleure santé sexuelle. L'une de ses priorités est de développer et promouvoir la prévention diversifiée pour mettre fin à l'épidémie du VIH en tant que menace pour la santé publique d'ici à 2030. A ce titre, la feuille de route 2021-2024, déclinaison de la SNSS, prévoit dans son action 14 d'expérimenter un parcours de « Prévention longue durée » visant les populations à haut risque d'acquisition du VIH. Ce parcours construit autour de la PrEP propose d'accompagner les populations les plus vulnérables afin de soutenir une bonne observance de la PrEP, limiter les coûts annexes (liés à la biologie notamment) et réduire les inégalités de santé et les inégalités territoriales. L'ambition du ministère de la santé et de la prévention, de rendre la PrEP toujours plus accessible, notamment à destination d'autres publics que les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, reste entière au-delà de la seule primo-prescription par tout médecin, autorisée en 2021.

Données clés

Auteur: M. Roger Vicot

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4972

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>24 janvier 2023</u>, page 593 Réponse publiée au JO le : <u>18 avril 2023</u>, page 3698